



Listen to this article

L'esprit imparfait de l'homme a beaucoup de subterfuges pour « étouffer » sa conscience. Nous avons connu des personnes qui louaient la réprimande biblique concernant la calomnie et les mauvaises présomptions et cependant leur compréhension de ce sujet a été dans une telle confusion qu'à ce degré elles ne savaient pas s'examiner elles-mêmes, condamnant le plus énergiquement la calomnie et la médisance pratiquées par les autres, elles-mêmes médisaient et calomniaient les autres. Afin d'éviter de telles contradictions et confusions, il nous est nécessaire de nous assurer que sont réellement la calomnie, la médisance, les mauvaises présomptions.

Calomnie, élément actif anarchique.

La calomnie est tout ce qui est dit dans l'intention de nuire aux autres, sans considération si ce qui est raconté est vrai ou faux. Les lois divines aussi bien qu'humaines sont d'accord pour affirmer que nuire ainsi aux autres est MAL. Il est vrai que beaucoup de calomniateurs ne sont pas appelés devant leurs responsabilités. Il est vrai également que dans plusieurs circonstances, même les éditeurs et rédacteurs de publications savent se dégager de leur culpabilité et de leur punition pour la diffusion d'informations diffamatoires, se justifiant par le fait que publier des informations est une nécessité de journaliste. Les personnes occupant des fonctions publiques considèrent qu'il est convenable de ne pas attacher trop d'importance aux multiples informations calomnieuses publiées dans la presse d'opposition, sachant que le lecteur intelligent ne croira pas aux faux arguments qui y figurent.

Néanmoins il est un fait que la publication d'informations calomnieuses produit une influence nuisible, car elle encourage la population à trouver un plaisir dans l'emploi de paroles calomnieuses. Un tel état de fait crée un dommage aux personnes et aux institutions communes. Les fonctionnaires d'Etat comme les autres calomniés de cette façon perdent leur crédibilité leur réputation et leur influence parmi le peuple, et certaines classes de couche sociale plus modeste, sont poussées à un plus grand irrespect des lois. C'est de cette

manière qu'est préparé le chemin de l'anarchie qui selon les Ecritures Saintes mettra fin à l'actuel système social.

La médisance, preuve d'impiété.

La médisance est tout ce qui est dit en défaveur, pour nuire aux autres. Toutes paroles méchantes, jalouses, envieuses, remplies de haine, etc... tout ce qui nuit aux autres à quelque degré que ce soit. Toutes paroles non élogieuses, nuisibles à la réputation d'autrui, sont médisance, même si ce qui est dit est vérité.

Nous devrions nous rappeler que Dieu considère nos paroles comme l'indicateur de notre cœur. Si nos paroles sont vides, méchantes, ingrates, remplies de haine, infidèles, notre cœur n'est pas meilleur devant la face divine. Car le principe divin est : « De l'abondance du cœur la bouche parle ». Math. 12 : 34. De cela, il en découle que dans les diverses circonstances de notre vie quotidienne, nos paroles sont devant Dieu un témoignage sûr de l'état de notre cœur.

Sûrement, que la piété ne peut se plaire dans des commérages oiseux, inutiles et nuisibles, des conversations malsaines, ni dans aucune parole méchante et remplie de haine. Que de telles choses soient donc rejetées le plus loin possible par ceux qui prennent le nom de Christ dans la sincérité et la vérité.

La langue est le membre le plus puissant dans le corps humain. L'Ecriture Sainte dit qu'avec elle nous louons Dieu et nous nuisons à autrui. Avec la langue, nous pouvons faire du tort non seulement à ceux que nous atteignons directement, mais quelquefois nos paroles peuvent se répandre sur une grande distance et sur plusieurs générations. Notre langue est le plus grand pouvoir dont Dieu nous a pourvu. Quelqu'un a dit que toutes les impressions de la vie sont plus expressives, plus approfondies lorsqu'elles sont exprimées par la langue. Les pensées énoncées s'enracinent plus profondément dans notre cerveau. Tout cela devrait nous inciter à une grande vigilance quant à notre langue (Jacques 3 : 9,10).

Mauvaises présomptions, signe d'un cœur impur.

Les mauvaises présomptions sont la supposition de mauvais motifs attribués à ce qui est dit ou accompli par quelqu'un. Ce défaut qui jaillit d'un cœur non sanctifié est prêt à attribuer un motif égoïste et mauvais à chaque bonne action. Ce genre de péché est selon la déclaration de l'apôtre Paul, contraire à la piété et à l'enseignement de notre Seigneur.

Il est du même genre que la jalousie, les disputes et querelles qui sont appelées œuvres de la chair et du diable (1 Tim. 6 : 3-5 ; Gal. 5 :19-21).

Ceux qui entretiennent en eux l'amour « qui ne soupçonnent aucun mal » développent un caractère droit et deviennent « sensibles dans la crainte de Dieu » (Esaïe 11 : 3). Ceux là sont extrêmement prudents même dans le cas où l'apparence du mal est visible, ils n'imputent pas à autrui de mauvaises intentions tant qu'ils n'y sont pas contraints par des preuves irréfutables. Il est préférable de s'exposer à un risque ou de supporter une certaine perte que de condamner une personne innocente. Notre Dieu qui nous indique une telle façon d'agir dans ces cas là, est totalement capable de nous récompenser des pertes que nous aurions à subir en nous CONFORMANT à ses conseils.

Un bon caractère ne soupçonne pas le mal.

Le véritable chrétien développe en lui les dispositions d'un esprit favorable quant aux paroles et actions des autres. Il supposera que leurs intentions sont bonnes à moins qu'il ne reçoive des preuves irréfutables qu'il en est autrement. Même dans ce cas il ira vers le « transgresseur » afin de lui parler de l'affaire selon Math. 18 : 15 et si les circonstances l'exigent, il procédera aux pas suivants recommandés par le Seigneur (Math. 18 : 15-17).

Du précédent point de vue et de l'appréciation de la Loi divine, le chrétien avancé remarque qu'aux yeux de Dieu la haine est un meurtre, la calomnie un assassinat et la destruction du bon renom du prochain, un pillage. Si une quelconque de ces choses est pratiquée dans l'Église, parmi ceux qui prétendent être le peuple de Dieu, c'est un double mal, car c'est un pillage ou meurtre d'un frère (1 Jean 3 : 15).

Véritablement et avec grande fermeté, les Saintes Ecritures déclarent que le cœur charnel est tortueux par dessus tout, et il est méchant (Jérém. 17 : 9).

Ceux qui se permettent de médire et se nourrissent de mauvaises présomptions et justifient de telles pratiques, ou bien ils ne se trouvent absolument pas à l'école de Christ, ou bien ils demeurent encore jusqu'alors dans la classe des nourrissons, car ils ne comprennent pas qu'ils ne possèdent absolument pas l'esprit d'amour fraternel.

D'autres façons de « noircir » les autres.

Les faux témoignages ne sont pas seulement des falsifications publiées, mais également tout genre de déformations de l'affaire, soit directement soit par une suggestion d'idées soupçonneuses.

Le faux témoignage peut être une approbation, un geste d'épaules, et même un silence dans une affaire où il faudrait parler pour démasquer l'erreur ou la réprimander.

Une des leçons les plus difficiles à apprendre pour beaucoup de chrétiens, semble être le commandement du Seigneur, c'est-à-dire s'ils ont quelque chose de désagréable à dire sur un frère ou une soeur, s'ils ont une réprimande concernant des affaires privées d'autrui, ils doivent se rendre personnellement chez la personne en question et en parler avec elle (Math. 18 : 15-17).

Probablement jamais l'adversaire ne réussit mieux à occasionner tant d'amertume, d'incompréhension, de colère, de haine, de divisions, de querelles et autres œuvres de la chair et du diable que lorsqu'il dissuade les fidèles d'obéir au commandement pourtant si clair du Seigneur. Efforçons-nous afin que dans notre communion avec les autres, l'amour ait une œuvre parfaite.

L'amour repousse les mauvaises pensées.

La Loi d'amour interdit aux fidèles du Seigneur d'imiter les mauvais et nuisibles exemples de ce monde. Cette Loi recommande le silence à ceux qui reconnaissent le Grand Législateur qui nous dit : « *Ne dites du mal de personne* » (Tite 3 : 2). Plus, cette Loi interdit les mauvaises pensées, soupçons, mauvaises suppositions. L'amour ne soupçonne pas le mal nous dit l'apôtre (1 Corinth. 13 : 5).

Ailleurs nous lisons les paroles de notre Seigneur, Lui-même : « Pardonne-nous nos offenses

comme nous nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ». Si donc vous ne pardonnez pas aux autres leurs offenses, de même votre Père ne vous pardonnera pas vos offenses (Mat. 6 : 12, 14, 15) ; 18 : 35). Si dans notre cœur nous entretenons l'amertume ou des idées préconçues vis-a- vis des autres, Dieu ne nous pardonnera pas nos fautes.

La pureté de cœur, marque du disciple.

Ceux d'entre les chrétiens qui sont anciens à l'école de Christ et pour cette raison se qualifient pour enseigner les autres, devraient être purs non seulement extérieurement mais aussi intérieurement. Ils ont été lavés par la Parole de vérité de toutes indignité et souillures charnelles.

N'étant plus des esclaves du péché, ils ne devraient plus être soumis aux désirs et faiblesses de la chair déchue, ni à l'esprit de ce monde. Ils ne devraient plus apporter des fruits d'iniquité comme la colère, la méchanceté, la haine, l'injure, la médisance, les mauvaises suppositions, etc... (2 Corint. 7 : 1).

Un cœur pur indique une volonté pure, des intentions pures, un but pour qui convergent toujours vers la justice comme l'aiguille aimantée se dirige toujours vers le nord. Même si parfois une puissante et subite tentation peut par suite de leurs faiblesses charnelles les faire basculer momentanément à droite ou à gauche, ils reviennent rapidement à l'état normal qui est la fidélité à la vérité et à la justice.

Le cœur pur aime la justice et répugne l'iniquité ; aime la pureté et ressent de l'aversion à l'égard de l'impureté et l'injustice. Une personne de cœur pur se plait dans la propreté de son corps, ses vêtements, sa langue, ses habitudes. Elle trouve son plaisir, en compagnie de personnes pures et évite les autres, sachant que les mauvaises habitudes corrompent les bonnes moeurs (1 Corint. 15 : 33).

Nous devrions connaître la différence entre la pureté du cœur, de la volonté, de l'intention et une totale pureté de la pensée, des paroles et des actions. Car si la première est possible, la seconde ne l'est pas tant que nous nous trouvons dans ces corps mortels et dans un environnement pécheur et défavorable. L'Idéal qui nous est présenté est : « Soyez parfaits comme votre Père qui est dans les cieux est parfait ». (Math. 5 : 48).

C'est avec cet idéal que nous devons constamment nous mesurer nous-mêmes et non les uns, les autres, et c'est à cet idéal que nous devons nous efforcer de conformer notre comportement et la méditation de notre cœur (2 Corint. 10 :12. Ps. 19 : 14).

Il nous faut quand même nous rappeler que jusque maintenant seulement notre volonté (cœur) a été changée et renouvelée. Le vase d'argile imparfait dans lequel se trouve ce trésor ne sera changé qu'à la première résurrection. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous serons rendus parfaits à l'image de Dieu. Mais déjà maintenant ce qui n'est pas pur dans le cœur, la volonté et l'intention ne peut pas être agréable devant Dieu et ne nous apportera pas de bénédictions. (2 Corint. 4 : 7 ; 1 Corint. 15 : 52).

Comment peut-on se maintenir dans la pureté de cœur ?

Ceux qui d'un cœur sincère ont accompli une totale consécration d'eux-mêmes pour faire la volonté de Dieu sont la « classe de cœur pur » sous la Loi d'amour.

Cependant malgré la pureté de leur cœur, intention, et volonté pour pouvoir accomplir la Loi Royale d'Amour, ils doivent mener un sérieux combat.

La loi de leurs membres corrompus, contaminés par le péché hérité est une puissante loi d'égoïsme qui est en opposition manifeste à la nouvelle Loi d'Amour, avec laquelle ils se sont liés. (Rom. 13 :10 - Jacques 2 : 8).

Néanmoins, leur impossibilité de se conformer aux exigences de cette nouvelle loi ne peut avoir pour cause leur manque de bonne volonté, d'intention pure ou de fidélité du cœur. Quelles que soient les erreurs, manquements ou défaites qui puissent leur arriver, cela ne doit avoir pour cause uniquement que la faiblesse de leur chair et des pièges de l'adversaire, auxquels leur cœur pur n'a pas été capable de réussir à s'opposer.

Dans cette circonstance, le secours et l'aide leurs sont les promesses divines, les assurant qu'Il connaît leurs faiblesses et leurs manquements, comme Il connaît également les indignités de l'adversaire et les influences mauvaises de l'esprit de ce monde qui sont opposées à l'esprit d'amour.

La Parole de Dieu leur dit, qu'ils ont toujours accès au trône de la grâce céleste, afin d'obtenir miséricorde pour les manquements et les insuffisances par rapport au sublime idéal, qu'ils reconnaissent dans leur cœur et vers lequel ils s'efforcent d'atteindre. La Parole les assure également que là-bas à ce Trône, ils trouveront toujours la grâce pour les aider à chaque instant du besoin (Héb. 4 :16 - Ephés. 6 :12).

Profitant de ces grâces et privilèges, pourvus par le Grand Souverain Sacrificateur, ils sont en état de combattre le bon combat contre le péché et repousser efficacement les attaques contre leur cœur, malgré que parfois ce péché réussit à vaincre leur chair.

De cette façon et seulement de cette façon, le chrétien peut se garder lui-même dans la pureté du cœur, se maintenir dans la position du combattant du bon combat et vaincre en lui-même l'esprit de ce monde.

Tromperies d'un cœur impur.

L'esprit charnel essayera de conclure une amitié avec le nouvel esprit. Il sera enclin à reconnaître l'amour comme règle de vie, mais sous certaines conditions. L'esprit charnel préfère reconnaître la règle d'amour en paroles, en prétentions, en manifestations extérieures, seulement, c'est-à-dire la forme de piété sans sa puissance (2 Tim. 3 : 5).

La politesse extérieure, semblable à celle qui découle de l'amour peut aussi découler de l'égoïsme, trompant soi-même et s'efforçant de tromper les autres. Sur les lèvres peut apparaître un sourire, les paroles peuvent être agréables et pleines de louanges, alors que le cœur est rempli d'égoïsme, d'amertume, de jalousie, de préconception, ou d'autres sentiments vils et bas. En certaines occasions et circonstances, ces agissements cachés du péché se manifestent par l'usage raffiné de certaines paroles désobligeantes, calomnieuses, médisantes et blessantes sur les autres. Ou bien lorsque le cœur s'ulcère continuellement de tels sentiments, il peut lorsqu'une occasion favorable se présente, provoquer des mésententes, haines, colères, disputes et autres œuvres infâmes de la chair et du diable, totalement en opposition aux fruits issus d'un cœur pur, qui sont toujours en accord avec le commandement et la loi de la nouvelle création, la Loi d'Amour (2 Tim. 3:13; Rom. 7: 5; Gal. 5: 19-21).

Nous devrions bien ancrer dans nos esprits, ce fait, que le but final des arrangements divins

à notre égard, ainsi que le but principal de ses promesses à l'Eglise est le développement de l'amour qui est aussi la piété, car Dieu est Amour.

Afin que cet amour puisse se développer en nous dans le sens et le degré prévus par Dieu, il doit s'écouler d'un cœur pur, d'un cœur en complète harmonie avec Dieu et sa Loi d'Amour et en complète opposition avec le grand adversaire et son esprit de péché, d'orgueil, de jalousie et d'égoïsme (1 Tim. 1 : 5).

L'amour édifié sur la justice.

Pour avoir un tel amour dans son véritable développement, nous devons également posséder une bonne conscience réglée convenablement par la Parole de Dieu. C'est pourquoi l'étude de cette Parole de Dieu est très importante. Il est également utile et nécessaire de méditer sérieusement la loi de Dieu.

Nous devons reconnaître cette vérité que dans les commandements de Dieu sont exprimés certains principes qui doivent être enracinés en nous et sur lesquels doit s'édifier notre caractère. En d'autres termes l'Esprit de Christ doit se manifester en nous (1 Corint. 2 : 16).

L'apôtre présente cette affaire de la manière suivante : « Marchez selon l'Esprit et n'accomplissez pas les désirs de la chair » (Gal. 5 :16).

Cette exhortation signifie que nous devons attacher une attention particulière à nos actions comme à nos paroles, car elles sont un moyen de bénédictions ou de malheurs pour les autres et pour nous-mêmes. « Comme l'homme pense en son cœur, tel il est .

Certains peuvent tromper les autres jusqu'à un certain temps, mais Dieu connaît nos cœurs et sait si notre principale préoccupation est de lui être agréable. Nous devons nous efforcer de plaire à Dieu, en toutes choses et faire attention que notre comportement extérieur soit prudent. Sachant que nos meilleurs intentions et efforts seront considérés par les gens du monde comme de l'hypocrisie, nous devons néanmoins marcher sur le chemin qui nous a été tracé, chemin du Seigneur, chemin d'amour et de sagesse qui provient d'en haut. (Jacques 3 :13-18).

W. T. 5122/1912

Médisance - Ingérence - Cacher la vérité

« *Ne médire de personne* ». — Tite 3 2.

« *Que nul ne souffre comme s'ingérant dans les affaires d'autrui* ». — 1 Pierre 4 : 15.

« *Parler selon la vérité* ». — Eph. 4 : 25.

Tous les chrétiens ayant réalisé quelque progrès dans le développement des grâces et des fruits de l'esprit du Seigneur acceptent comme vrais les textes ci-dessus. Ils sont tous bien d'accord pour dire que cela est bien vrai et qu'il est de leur devoir comme du devoir de chaque enfant de Dieu de suivre scrupuleusement ces instructions divines. Mais, si étonnant que ce soit, il apparaît que, chez beaucoup, les réflexions deviennent assez embarrassées pour trouver les interprétations fausses à ces paroles de divine sagesse.

Le résultat est que bien des enfants de Dieu trouvent que la Confession des péchés de la liturgie des églises peut très bien s'appliquer à eux « Nous avons fait ce que nous ne devions pas faire et nous n'avons pas fait ce que nous aurions dû faire ».

En somme, plusieurs enfants de Dieu, sincèrement désireux de faire sa volonté et rien d'autre, après avoir commis des étourderies et provoqué un beau gâchis et du trouble, ne se rendent pas compte de quoi ils sont coupables. Sur le plan de l'expérience ils n'ont rien appris et au lieu d'être une aide ou une lumière pour les autres, ils ne sont que des pierres d'achoppement neutralisant par leur comportement le bien qu'ils auraient voulu faire ou qu'ils ont peut-être effectivement apporté.

On comprendra donc que l'analyse qui va suivre n'a pas pour but de blesser, d'offenser, mais d'aider les membres du corps de Christ à assumer plus complètement le fond de leur alliance avec le Seigneur et le désir de leur cœur.

Qu'est-ce que la médisance ?

Nous répondons c'est de parler d'un autre de manière désobligeante, de répandre des choses fâcheuses à son endroit. Certains pensent que médire c'est mentir et considèrent qu'il est toujours bon de dire la vérité. C'est une conception fautive. Dire quelque chose qui

soit susceptible de porter préjudice au caractère de quelqu'un, que cela soit vrai ou faux, c'est de la médisance au sens propre du terme.

L'esprit du Seigneur, de même que sa Parole interdisent la médisance, parce que l'esprit du Seigneur est un esprit d'amour et de bonté et que la médisance qu'elle soit vraie ou fausse est contraire à l'amour du fait qu'elle procède de mobiles peu charitables, soit de l'ingérence dans les affaires d'autrui, soit dans des commérages, ou pire encore qu'elle ait son origine dans la malice, l'envie ou l'antipathie, toutes choses que l'apôtre désigne dans sa liste des « œuvres du diable ».

On dit qu'il y a « des exceptions à toute règle » et il en est aussi à celle-ci. Par exemple, si vous étiez témoin d'un meurtre, d'un vol ou de tout autre crime qu'il faut haïr, ce serait un devoir social de parler du mal qui a été commis et d'en faire rapport aux autorités compétentes, au maire, au chef de la police ou tout autre. Ce serait de la médisance, c'est vrai, mais il y a là un cas exceptionnel réclamant un comportement exceptionnel. En tous cas il n'y aurait pas de votre part le moindre mobile malveillant à l'adresse du malfaiteur tel que la colère, la haine, la malice ou l'antipathie, mais plutôt un devoir envers la société, une forme de l'esprit d'amour pour les autres hommes.

En fait, la loi condamne le témoin silencieux et le tient pour complice. Dans l'église, les Ecritures reconnaissent aussi une exception si l'offense est de nature importante au point de mettre en cause notre communion avec l'offenseur, on peut aller le voir et en discuter avec lui, seul à seul — non pas dans l'intention de le juger, de le condamner, etc..., mais pour aider le frère à sortir d'une ligne de conduite qui nous paraît mauvaise et contraire à la Parole de Dieu. Avant d'aller le voir il faut s'examiner soi-même et voir si l'on ne cède pas à quelque tendance à trouver la faute chez autrui, si la question nous concerne réellement, soit sur le plan de notre relation personnelle avec le frère, soit que le comportement du frère soit de nature à influencer sur notre communion avec les membres de l'Eglise de Christ, dont nous pourrions croire les intérêts compromis par le frère. Nous devrions y aller avec gentillesse dans l'espoir que ce qui nous a paru étrange et en violation de la Parole de Dieu puisse apparaître, après explication, n'être rien de ce que nous supposions.

Nous avons à effectuer notre démarche dans l'espoir que, de toutes manières, le Seigneur bénira notre intervention, non pas au préjudice du frère ou de la soeur, mais pour son bien, pour sa délivrance d'une situation que nous estimions mauvaise. Ce n'est qu'après avoir

procédé de la sorte et si le tort persiste — soit à notre détriment, soit au 'préjudice de l'Eglise — alors et alors, seulement sommes-nous autorisés à parler à un autre de ce que nous considérons être mal. Et même cela doit se faire en présence de l'accusé, de manière qu'il ait toute occasion d'exposer sa manière de voir, ainsi qu'il est dit en Matthieu 18 : 15 à 17 et comme expliqué en détail dans le volume 6 des Etudes des Ecritures.

Si cela n'était pas si triste et si affligeant, on se prendrait facilement à sourire de la manière dont des frères et des sœurs consciencieux escamotent cette question de la médisance au point de n'en avoir même plus l'idée. Exemple l'un d'entre eux dit à un autre « Je viens d'entendre quelque chose à propos de la soeur C... qui m'a terriblement choqué. Je ne sais ce qu'il faut en penser. J'aimerais connaître votre avis, mais bien sûr je ne puis pas vous dire de quoi il s'agit car ce serait de la médisance et, en tant que disciple du Maître, je n'ai pas le droit de le dire et vous, pas le droit d'écouter ».

Quelle sottise ! Ces deux personnes ne paraissent pas du tout se rendre compte qu'ils se livrent à la plus mauvaise forme de la médisance.

Neuf fois sur dix, s'ils disaient tout ce qu'ils ont à dire, ils feraient dix fois moins de mal que ce qu'ils sont en train de faire. Cette erreur considérable qui fait tant de mal dans le monde entier et parmi les enfants de Dieu, fait ressortir 1° un manque de réflexion ; 2° un manque d'esprit d'amitié.

Nous essayons dans cet article d'analyser le premier défaut en aidant à réfléchir plus correctement, mais nous ne pouvons rien sur le second puisque c'est dans le manque d'esprit d'amitié que réside la racine du mal. Si l'on avait aimé la soeur sur le compte de qui on avait colporté des choses désagréables non seulement on n'aurait pas soufflé mot à quiconque, mais on aurait pris contact avec la personne blâmée dans l'espoir que les racontars seraient faux, pour la tenir au courant de ce qui s'est dit, entendu, vu ou mal compris, tout cela dans un esprit d'amitié, prêt à accueillir toute explication. En tous cas rien ne devrait transpirer de cette confrontation.

« Souffrir comme s'ingérant dans les affaires

d'autrui ».

Toute affaire se présente généralement sous deux aspects. Chaque fois qu'une personne viole le commandement « Ne parlez mal de personne », elle est censée aider la personne qui a été discréditée. On « met la chose au point » par des questions, des allusions, des suggestions, des coups d'oeil intéressés, des commentaires encourageants, etc... Sans aucun doute celui qui écoute les propos malveillants, est, aux yeux du Seigneur aussi coupable que celui qui les propage. L'un et l'autre manquent de cet esprit d'amour dont l'apôtre dit « La charité ne pense point à mal » et « couvre une multitude de fautes ». Il conviendrait, dès qu'on a l'impression qu'on va divulguer quelque chose de scandaleux ou de peu aimable à l'adresse de quelqu'un..., il conviendrait de se retirer par crainte et de se rendre compte que l'Adversaire s'apprête à envenimer les choses.

La bonne ligne de conduite à tenir, ainsi que nous l'avons déjà exposé, serait de dire tout de suite « Chère Soeur, ou Frère, veuillez m'excuser mais ne sommes-nous pas, vous comme moi, des enfants de Dieu, et ne peut-on pas mieux plaire à Dieu en soignant notre bien-être spirituel, en gardant sa Parole et en développant dans nos cœurs et nos entendements l'esprit d'amour, plutôt que de nous mordre l'un l'autre ? Pensons plutôt aux bonnes qualités comme le voudrait l'apôtre « Si cette manière d'agir vous fait perdre l'amitié de quelqu'un, ce sera à votre avantage ». En effet, si ceux qui ne partagent pas votre attitude sont d'un jugement bien équilibré, ils ne tarderont pas à s'apercevoir que votre position était la meilleure et à vous aviser de leur accord.

Combien de fois n'a-t-on pas entendu dire « C'est vrai, j'aurais voulu ne l'avoir jamais entendu ! Cela m'a fait bien du mal ». Tous ceux-là sont ceux dont parle l'apôtre — qui souffrent de s'être ingérés dans les affaires d'autrui, contrairement au conseil divin et à l'esprit d'amour. Ils font un désert autour d'eux, se font un tort spirituel à eux-mêmes, ainsi qu'aux autres par leur ingérence.

Peu nombreux sont parmi nous ceux qui ont assez de temps pour s'occuper de toutes les affaires du monde et apporter encore assez d'attention aux leurs. « Balayer chacun devant sa porte » est un proverbe qui veut dire que ceux qui s'occupent trop des affaires du voisin, négligent leurs propres affaires de famille, leurs propres responsabilités et que, ce faisant, ils se préparent de fâcheux lendemains. Le chrétien qui a déjà acquis une certaine expérience sait très bien qu'il rencontre assez le mal en lui-même et dans son entourage

sans aller se mêler des faiblesses et des souillures des autres ou des libertés qu'ils prennent, lesquelles peuvent nous apparaître comme des péchés, comme c'est le cas lorsque l'apôtre parle de ceux qui « s'introduisent pour épier notre liberté ». On peut être sûr que ceux dont l'apôtre parlait étaient des gens aimant s'ingérer dans les affaires des autres et on peut être sûr aussi que le même principe sera toujours aussi bon. Si excellentes que soient nos intentions, elles ne seront pas couronnées si elles sont exercées contrairement aux règles. — 2 Tim. 2 5.

Certaines personnes ont le diable au corps pour obliger les autres à adopter leurs façons de voir et leur manière d'être. Elles ont oublié ce que dit l'apôtre à propos des serviteurs « S'il tombe ou s'il se tient debout, cela regarde son Maître ». De ce fait nos limitations pour ce qui est de ce que nous pouvons ou ne pouvons pas faire dans les affaires d'autres, se trouvent multipliées. Dans les temps passés c'était un énorme péché de manger de la viande vendue au marché parce que, en règle générale, elle avait été précédemment sacrifiée à une idole.

L'apôtre avait pris à ce sujet une vue plus juste, plus large, plus vraie lorsqu'il avait déclaré qu'en réalité l'idole n'était rien et que le fait d'offrir une victime à l'idole n'avait aucune influence sur la qualité de la viande. Cependant, certains étaient prêts à se mêler des affaires des autres, signalant ceux qui mangeaient de cette viande, tandis que d'autres se trouvaient offusqués qu'on se mêlât de leurs affaires. Quant à l'apôtre, tout disposé à prendre en considération la conscience des frères plus faibles, il déclara que s'il ne mangeait pas cette viande, cela ne signifiait pas qu'il avait tort et qu'eux avaient raison. Cela voulait tout simplement dire qu'il avait le cœur assez large pour oublier sa liberté personnelle — ce qui n'était nullement condamné par les Ecritures — par égard pour leurs faiblesses, leur manque de logique, leur propension à l'inclination dans ce qui regarde autrui. Notre Seigneur visait ceux qui interviennent quand ils ne le doivent pas, lorsqu'il parlait d'un homme allant trouver son voisin pour l'aider à retirer la paille de son oeil, alors qu'il avait une poutre dans le sien. Jésus dit à ceux-là « Ote premièrement la poutre de ton oeil et alors tu verras comment tu ôteras la paille qui est dans l'oeil de ton frère ». — Luc 6 :42.

L'obligation de dire la vérité.

Nous avons déjà indiqué qu'il n'est pas permis même de dire la vérité par antipathie, dans l'intention calculée de déshonorer le prochain. Dire la vérité dans ces conditions-là c'est médire, au sens de l'Écriture, et cela est interdit, non seulement par la Parole du Seigneur, mais par l'esprit d'amour pour les frères. Il serait même mal d'écouter et il conviendrait plutôt de reprendre le médisant pour l'aider à vaincre son travers. Mais il est des cas où dire la vérité, c'est agir en accord avec la loi d'amour. Si quelque colporteur de scandale, calomniateur ou médisant venait vous rapporter quelque chose, votre devoir ne serait pas de le répéter à d'autres, ni même d'y faire allusion, mais de le dire et tout ce que l'on sait à ce propos à la personne qui a été calomniée ou dont on a parlé en mal. Et pourquoi serait-il de notre devoir d'agir ainsi ? Nous répondons que le même esprit d'amour qui nous interdit de desservir un autre doit aussi nous pousser à mettre au courant celui qui fait l'objet de malveillance, pour trois raisons 1° d'abord le mettre en garde et l'aider à intervenir pour faire cesser de circuler ce qui est faux ou inexact, ce dont tous ceux qui aiment la vérité ne pourront que se féliciter et approuver ; 2° cela rendra aussi service aux calomniateurs et autres médisants qui recevront ainsi une leçon pratique avant qu'il ne soit trop tard pour leur faire apprendre qu'ils entretiennent encore dans leurs cœurs les œuvres de la chair et du diable dont il faut se débarrasser si l'on veut être prêt pour le glorieux changement de la première résurrection et la participation avec Christ à la gloire, l'honneur et l'immortalité ; 3° enfin, notre démarche nous profitera à nous-mêmes dans le sens qu'elle nous rendra plus courageux à nous tenir du côté du droit, du côté de la vérité, le côté du Seigneur, contre le côté du diable, de la calomnie et de la médisance.

Si étrange que cela paraisse, il existe dans nos esprits altérés, quelque chose d'apparenté aux tromperies de l'Adversaire qui égare quelques enfants de Dieu dans une très fâcheuse direction sur ce chapitre... Nous avons pu récemment observer le cas suivant Très amicalement, M. A... raconte à Mme B... quelque calomnie sur Mme C... Toujours aimablement Mme B... écoute les terribles nouvelles et en fait part à Mme D... en lui disant qu'elle avait entendu des choses horribles sur Mme C... au point d'en être profondément affligée. Mme D... très amie avec Mme C... assura à Mme B... qu'il ne saurait y avoir aucun fondement à pareille médisance. Mme B... répondit à Mme D... qu'elle voudrait la tenir complètement au courant mais qu'elle n'ose le faire parce que ce serait de la médisance. Mme D... reprit qu'en tout état de cause, Mme B... devrait aller voir Mme C... et lui

rapporter toutes les mauvaises choses qu'elle avait entendu 'dire sur elle en lui donnant le nom de son informateur, de manière qu'elle puisse aller le voir, conformément à Matthieu 18 :15-17. Malheureusement Mme B... fut frappée d'horreur en entendant cette proposition. Elle déclara que pour rien au monde elle ne trahirait M. A... et ne « parlerait en mal » de lui.

Remarquons maintenant toutes les fautes commises dans toute cette affaire :

1° M. A... a commencé comme premier médisant contre Mme C...

2° Mme B... en l'écoutant sans lui adresser de reproche et sans lui permettre d'aller plus loin, s'est associée à lui dans ce forfait ;

3° Mme B... est devenue médisante à son tour quand elle en a parlé à Mm D... sans tout lui dire il est vrai, mais il importe peu qu'elle ait donné tous les détails possibles. Elle a laissé la mauvaise impression et peut-être bien une impression plus mauvaise que si elle avait tout dit ;

4° Mme D... a peut-être eu tort de prêter l'oreille à tous les médisants, mais elle s'est ressaisie en essayant de prendre la défense de celle qui n'avait pas été entendue et en insistant pour que toute l'affaire soit portée à la connaissance de Mme C... qui aurait ainsi appris le tort que M. A... avait porté à sa réputation

5° la réflexion de Mme B... qu'elle ne voulait pas « être une médisante » en poussant la chose plus loin, montre qu'elle n'était pas d'une conscience tout à fait tranquille. Elle s'est jointe au voleur de la réputation d'un autre. (Ps. 50 :18).

La réputation d'un autre avait été volée et elle avait aidé à cacher le voleur. Comme on le voit, les errements de nos esprits entortillés avec les artifices de l'Adversaire peuvent engager les enfants de Dieu dans de telles difficultés, en sorte que, sans le vouloir, ils se rangent du côté de l'Adversaire qui fait paraître la lumière comme étant les ténèbres et les ténèbres comme étant l'a lumière. Mme B... ne voulait « pour rien au monde » mettre M. A... en cause parce que, en le faisant, elle se serait rendue coupable de « médisance ». Quel sophisme ! Tout le contraire de la vérité. C'était la seule et unique occasion de mettre les choses au point et de s'excuser en même temps d'avoir eu part à ce péché. La personne contre qui s'était exercé la malveillance était celle et la seule à qui on pouvait en parler. Quant à M. A... s'il en est sorti au prix de son prestige personnel, c'est peut-être le plus

grand bien qui ait pu lui arriver à la condition de se dégager des pièges du diable, ce qui, dans le cas contraire s'opposerait assurément à son entrée dans le royaume.

Autre illustration pratique.

Voici un autre exemple qu'il nous ait été donné d'observer et qui fait ressortir le terrible danger que peut provoquer ce principe pernicieux de la médisance dans les formes subtiles qu'il peut revêtir et dans ses conséquences.

Madame V... s'offusqua par rapport à M. W... (Il n'importe pas de savoir si c'était fondé ou non). Par souci de conscience elle trouva qu'elle ne pouvait pas en parler à ses amies et peut-être aussi pour d'autres considérations. Elle se rendit compte que de dire la vérité ne servirait pas ses desseins, d'autant que la plupart considérerait sans doute que le tort était de son côté. L'Adversaire aidant — sans qu'elle s'en doute vraisemblablement — elle commença à calomnier M. W... en jouant la comédie de la blessée, de l'inconsolable.

Comme elle l'avait prévu, ceci fit en sorte que ses amies lui posèrent la question : Qu'y-a-t-il qui ne va pas ?

Affectant l'indifférence, elle donna à entendre que M. W... était cause de son trouble, mais qu'elle était à la fois trop chagrinée et trop noble pour médire, même avec raison. Tout aussitôt, ses amies X..., Y... et Z... mordirent à l'hameçon, rallièrent son camp et, comme il était naturel, voulurent connaître exactement ce qu'il y avait. Disons ici qu'elles auraient dû se rappeler le texte cité en tête de cet article et auraient dû inviter Mm V... selon les Ecritures, à revoir M. W... et s'arranger avec lui, selon Matthieu 18 : 15 à 17.

Elles n'auraient pas dû s'en mêler, bavarder. Du fait qu'elles méconnurent cette règle divine, elles en subirent les conséquences. Ces brouillons par conviction, X..., Y... et Z... commencèrent à se renseigner, se persuadant elles-mêmes et se persuadant l'une l'autre que c'était l'amour de Dieu seul qui les poussait à venir en aide à une pauvre Soeur. Nous ne mettons pas en doute leur intégrité, nous nous contentons seulement de signaler que leur amour ne s'exerçait pas conformément aux données de l'Écriture.

Elles commencèrent par Mme V... Est-ce que M. W... a-t-il vraiment agi ainsi ? La conscience de Mme V... ne lui permit pas de répondre «Oui» parce que leur soupçon avait

dépassé le but qu'elle s'était fixé. Partagée entre un grand besoin de sympathie et vouloir persister à attirer la honte sur M. W..., elle se contenta de soupirer, de prendre un air triste et refusa de dire ni oui ni non. Les fâcheuses X..., Y... et Z... se consultèrent et conclurent que si elle ne voulait pas répondre c'était parce qu'elle était beaucoup plus affectée qu'elles n'avaient cru. Elles retournèrent auprès de Mme V..., lui firent part de leur sympathie, lui dirent qu'elles savaient maintenant que c'était pire que ce qu'elles avaient cru.

Madame V... fut quelque peu ébranlée de voir que sa méthode de calomnie par l'insinuation et le silence avait réussi au-delà de ce qu'elle espérait. Mais elle sentit qu'elle ne pouvait plus revenir en arrière et dire à ses sympathisantes X..., Y... et Z... toute la simple vérité, parce qu'alors elles perdraient à toujours toute confiance en elle du fait qu'elle les avait trompées. Ainsi, de fil en aiguille Mme V... se trouva entraînée et sa conscience tourmentée jusqu'à ce que, finalement, elle vit que pour conserver la bonne opinion que ses amies X..., Y... et Z... avaient d'elle, elle ne pouvait faire autrement que de laisser croire que leurs pires craintes à propos de M. W... étaient bien fondées. La conscience convulsée jointe à un immense besoin de sympathie et d'estime des autres, la crainte que la découverte de la vérité ne les écarta d'elle, la lia pieds et mains au mensonge qu'elle avait prononcé et à la calomnie qu'elle avait entretenue par son action, la supposition et son silence. Le résultat fut que pendant un certain temps, ces quatre dames furent en grand danger de perdre la vérité et de s'engager dans les ténèbres du dehors — et peut-être de la seconde mort.

Je suis heureux que nous n'ayons pas à regretter une telle issue, mais 'les dangers courus ont assurément dû les faire sérieusement réfléchir. Comme tout cela aurait pu rapidement être étouffé dans l'oeuf. Quand Mme V... fut surprise en faute et eut commencé à calomnier M. W... en laissant supposer que..., ses amies X..., Y... et Z... auraient dû se souvenir des paroles de l'apôtre « *Vous qui êtes spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur. Prends garde à toi-même de peur que tu ne sois aussi tenté* ». (Galates 6 : 1).

Si Mme V... avait persisté et continué son travail de diffamation, ces amies, suivant la Règle d'or, auraient dû se rendre auprès de M. W... et le mettre au courant de ce dont Mme V... l'accusait. De quel secours l'observation de la Règle d'or aurait été pour Mme V..., M. W... et les trois amies Comme ils auraient été libérés des filets de l'Adversaire qui les avaient retenus englués pour un temps en provoquant leur aveuglement spirituel.

Ne racontez pas, pour ne pas être un rapporteur bavard.

Remarquez ceux qui vous demandent de garder le secret quand ils vous parlent de l'entourage qui est le leur. Nous ne voulons pas dire par là qu'il ne peut exister aucun secret dans le domaine de la profession, dans la famille, etc... Ce que nous voulons dire et, cette fois, de manière positive, c'est que si quelqu'un vient nous faire part de telle ou telle histoire au sujet d'un autre en nous demandant dès l'abord d'observer le plus grand secret, c'est le moment d'être sur nos gardes et de dire à notre interlocuteur en termes directs, sans équivoque, que le fait d'essayer de lier notre conscience et notre jugement équivaut à nous amoindrir et à se déconsidérer lui-même.

Disons lui en termes courtois et affectueux, que sa manière de faire relève de ce qui est obscur, qu'il s'en rende compte ou non, et que nous n'entendons pas nous associer à ces sombres procédés que son langage laisse prévoir. Encourageons-le à suivre des méthodes plus claires et plus franches. Faisons-le sans le blesser, mais de manière qu'il comprenne que ses secrets ne nous intéressent pas et que nous ne voulons en aucun sens être mêlé à ces entreprises de médisance, de calomnie et de vol de réputation.

La crainte de faire figure de rapporteur a été exploitée par l'adversaire qui a créé de nombreuses situations, lesquelles sont souvent révélées être une attache empêchant les « vainqueurs » de faire leur devoir. Ils doivent surmonter cette crainte et apprendre que c'est un péché de ne pas dire la vérité à l'intéressé par peur de blesser un médisant ou un calomniateur, aussi mal que de répandre la calomnie auprès de qui n'est pas concerné.

Il y a là une partie de la victoire que l'amour et la justice obtiennent dans nos cœurs. Nous devons apprendre à demeurer indifférents aux fausses conceptions du monde, à nous moquer des rapporteurs pour ne prêter attention qu'au modèle divin ou Règle d'or. Il est du devoir de tout employé d'avertir son employeur de tout ce qui peut être contraire à ses intérêts, soit financiers, soit moraux, exactement comme s'il souhaitait que son employeur fît à son égard au cas où la situation viendrait à être inversée. Il est du devoir de tous ceux qui entendent - médire ou diffamer la réputation d'un ami de renseigner exactement cet ami de la même façon que la loi ordinaire fait un devoir au témoin d'un vol de marchandises, d'en faire la déclaration. La crainte des conséquences ne doit pas constituer un

empêchement à notre fidélité au principe divin.

Pénétrons-nous bien de l'idée et de ce caractère inviolable de la Règle d'or qui nous lie, que si nous venons à connaître des médisances où nous n'avons nous-mêmes aucune part et que nous n'avons pu empêcher, nous avertirons toujours et rapidement le frère, la soeur - ou la personne dont la réputation est menacée en lui disant tout ce que nous avons entendu et le nom de celui ou celle qui nous en a parlé, en fait tout ce qui lui permettra de prendre contact avec le diffamateur, selon les instructions de Matthieu 18 : 15 à 17.

Quiconque manque de comprendre ceci, la vraie ligne de conduite du chrétien, manque d'apprécier, croyons-nous, la Règle d'or qui s'impose et lie tous les disciples de Christ.

W. T. du 15 novembre 1908, p. 4281